

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 15 juillet 2025

<p><b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b></p> <p><u>DEPARTEMENT du CANTAL</u></p> <p>Nombre de membres</p> <table border="1"><thead><tr><th>Afférents au Conseil municipal</th><th>En exercice</th><th>Qui ont pris part à la délibération</th></tr></thead><tbody><tr><td style="text-align: center;">22</td><td style="text-align: center;">22</td><td style="text-align: center;">19</td></tr></tbody></table> <hr/> <p>Date de la convocation : 25 juin 2025</p> <p>Date d'affichage : 25 juin 2025</p> <p>Vote : Pour : 19</p> <p style="padding-left: 40px;">Contre : 0</p> <p style="padding-left: 40px;">Abstention : 0</p>	Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	22	22	19	<p>L'an deux mille vingt-cinq le Quinze du Mois de Juillet</p> <p>A 18 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.</p> <p><b>Présents :</b> Gilles CHABRIER, Jean BOUCHER, Françoise ALRIQ, Pierre JUILLARD, Annie COUDERC, Danielle ROLLAND, Christian PICHOT-DUCLOS, Ghislaine BOUCHARD-FAYON, Laurent SAIGNIE, Félix ROCHE, Jean BOUCHER, Pierrick ROCHE, Robert PISSAVY, Gilbert CROS, Alain BARRES, Véronique BOREL.</p> <p><b>Présents par procuration :</b> Flore COUTURE donne pouvoir à Magali CRAUSER, Roland VIDAL donne pouvoir à Gilles CHABRIER, Dimitri OCTAVIE donne pouvoir à Jean BOUCHER</p> <p><b>Absent :</b> Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Béatrice THOMAS, Eric TUPHE.</p> <p><b>Secrétaire de Séance :</b> Pierrick ROCHE</p>
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération					
22	22	19					

OBJET : Tarifs Tennis

Monsieur le Maire propose d'approuver les nouveaux tarifs à compter du 01/08/2025 pour les nouveaux tennis municipaux.

Date de transmission de l'acte: 16/07/2025

Date de reception de l'AR: 16/07/2025

015-200071702-DE\_048\_2025-DE

A G E D I

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE les tarifs suivants à compter du 01/08/2025

PRESTATIONS	TARIFS
Location d'un terrain pendant une heure - non muratais	8.00 €
Location d'un terrain pendant une heure - muratais	4.00 €

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

Gilles CHABRIER



Le secrétaire de séance

*Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657). Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: [www.murat.fr](http://www.murat.fr)*

Date de transmission de l'acte: 16/07/2025

Date de reception de l'AR: 16/07/2025

015-200071702-DE\_048\_2025-DE

A G E D I